



OBLIGATIONS LOIS DÉBROUSSAILLEMENT



COMMUNES

Nous accompagnons les communes dans leurs inventaires des zones concernées par les old et les types de travaux à réalisés.

Aide au montage des dossiers de travaux à réaliser en coordination avec l'office national des forêts; estimation des coûts du chantier pour la commune. 3 à 4 jours sont souvent nécessaires visites et estimation.

Pour ce genre de prestations nous contacter directement au **06 75 81 52 19** vous pouvez également organiser des journées informations sur les mises aux normes avec vos administrés ce service est gratuit 2 fois par ans sur simple demande.

PARTICULIERS

Particuliers désirant réaliser eux mêmes leurs travaux de débroussaillage/nous pouvons les conseillés, informés, réaliser les délimitations légales prêt de panneaux chantier, location petit matériel/débroussailleuses, EPI (équipement protection individuel). Pour infos nous contacter.

NOUS VOUS PROPOSONS NOS SERVICES :

MISE AUX NORMES INCENDIES

de votre espace vert avec possibilité d'abattage d'arbres ou d'arbustes.

Le débroussaillage vous protège, vous et votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui entraîne une baisse de la puissance du feu et accroît ainsi votre sécurité.

FORMATION DÉBROUSSAILLEUSE

encadré par un professionnel, cette formation consiste à vous apprendre à maîtriser votre machine en sécurité et à utiliser des techniques de professionnel. Répartie en deux temps, théorie mécanique et pratique, vous apprendrez à travailler efficacement.

ENVIE DE NOUS ENGAGER ?

Complétez un pré-devis sur notre site internet gratuitement.

Avec garantie qu'il n'excédera pas 20% du tarif final.

Réponse sous 48h.



NOUS TROUVER
30131 PUJAUT



NOUS CONTACTER
+33 6 75 81 52



NOTRE SITE
WWW.PRFF.FR